



Compte rendu des travaux de
couverture et d'isolation en RGE
juillet 2020

Vous trouverez ci-dessous mon compte rendu de chantier

1/ Déclaration préalable des travaux:

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Bénéficiaire Nom: M. et Mme ARCHAMBAUD
Raison/Dénomination sociale:

Adresse mairie pour consultation dossier Hameau de S.Suy

Date Affichage en mairie 12/03/2020 **Superficie terrain** M²

Permis N° Doss n° 13 - P 64 483 20 000 PS **Date délivrance** 11/05/2020

Bâtiland
L'univers des matériaux

BERECIARTUA MATERIAUX
05 59 85 99 88

Nature des travaux (Rayer les mentions inutiles)

Construction		Lotissement	Terrain de Camping	Démolition
Surface plancher M ²	Hauteur construction M	Nombre de lots	Nombre de places de camping	Démolition M ²

Nom de l'architecte SAS EGURKI

autor du projet

Droit de recours : le délai de recours contentieux est de deux mois à compter de la date de notification de la décision administrative. Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter de la date de notification de la décision administrative. Cette notification est effectuée par voie postale, contre récépissé, par réception dans un délai de quatre jours francs à compter de la date de notification de la décision administrative. (Art. L. 411-1 du Code de l'urbanisme) Arrêté du 11 septembre 2007.

SIGNALISATION OBLIGATOIRE DE CHANTIER
CONFORME A L'ARRETE DU 30-05-1975 JO DU 02-06-1975

2/ Etat des lieux du toit avant travaux:

Nous pouvons observer une dégradation de la couverture.

Un changement de tuiles s'avère nécessaire ainsi que le tri des fonctionnements des aérations par la toiture (tuiles à douilles)



3/ Mise en sécurité du chantier à l'aide de garde corps :



4/ Dépose de la couverture, nettoyage, mise en place de pare vapeur et calage d'avant toit:

Après avoir déposé la tuile et évacué en déchetterie, nous avons effectuer un nettoyage et un contrôle du bon état de la volige (remplacement d'une dizaine de lattes).

Nous avons procédé à la mise en place de calages d'avant toit et d'un pare vapeur.



5/ Isolation

Mise en place sur pare vapeur d'une isolation en **fibre de bois** en deux couches de **120 mm** d'épaisseur soit au total **240 mm** ($R= 3,15 \text{ m}^2 \cdot \text{k/w}$ 2 fois soit $6,30 \text{ m}^2 \cdot \text{k/w}$).

Cette isolation est posée dans les deux sens pour limiter les ponts thermiques.



6/ Mise en place des doubles bandeaux pour récupérer l'épaisseur de l'isolation ainsi que la zinguerie.



7/ Mise en place d'un écran sous toiture (pare pluie) et d'un litage pour recevoir la tuile.



8/ Mise en place du faitage, des tuiles à douilles, fixation des tuiles de rive y compris les bas de pente.
Nettoyage fin de chantier.



Commentaires :

Grâce à l'épaisseur du toit, nous avons pu redresser la légère cassure qu'il y avait entre la maison existant et l'ancien agrandissement. Ceci nous permet d'avoir un toit uniforme.

Jon Ithourria - SAS EGURKI